



Décision N° 006/23
Appel à candidature

**Le Directeur Général de la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préscolaire
Décide**

Afin de renforcer notre équipe centrale, et assurer une meilleure gestion de notre réseau, nous recrutons un (1) Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux.
Poste à pourvoir en CDI.

1. Présentation de la Fondation

La FMPS, Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préscolaire a pour mission de promouvoir l'enseignement préscolaire (4-6 ans) afin de donner à l'enfant dès son jeune âge les bases nécessaires qui l'aideront à avoir un cheminement scolaire de qualité.

Dans ce cadre, la FMPS crée des partenariats avec le secteur public, semi public et privé et assure également la gestion et la formation du staff éducatif des écoles préscolaires de ses partenaires.

Pour plus d'informations, visitez notre site : www.fmeps.ma

2. Poste

Rattaché(e) à la Direction Ressources Humaines, vous avez principalement pour mission de :

- Mettre en place un système de rémunération qui respecte la vision de la FMPS, basé sur la performance et qui veille sur l'équilibre et l'équité interne ;
- Elaborer et faire évoluer la grille des salaires, tenant compte du système de rémunération retenu et des projets de la Fondation avec ses différents partenaires ;
- Assurer une veille sur l'évolution et les pratiques de rémunération et veiller à appliquer une offre de rémunération compétitive ;
- Piloter le comité de rémunération en organisant des revues de rémunération en étroite collaboration avec la Division gestion des carrières et évaluation ;
- Situer le champ d'application et les spécificités des dispositifs des différentes composantes des primes (intéressement, variable et bonus annuel) et en gérer le processus ;
- Elaborer le budget annuel relatif à la masse salariale selon les différents scénarii de variation ;
- Superviser le traitement des éléments variables de la paie (vérifier la conformité des pratiques avec les procédures internes, notes internes ...) ;
- Piloter le paramétrage du volet paie sur le SIRH dédié et veiller à sa mise à jour pour répondre aux évolutions réglementaires ou propres à la Fondation ;
- Assurer la supervision des déclarations légales sociales et établir une relation régulière avec les organismes sociaux et les instances de contrôle ;
- Veiller à la production des documents réglementaires en matière de paie et de déclarations sociales et leur transmission aux destinataires concernés ;
- Assurer une veille sur l'actualité sociale liée aux obligations juridiques et assurer la mise en place des évolutions réglementaires ;
- Rédiger un manuel de procédures en précisant les règles de gestion du processus paie et participer à sa communication aux employés en collaboration avec l'entité communication interne de la Fondation ;
- Produire le tableau de bord lié à son activité et piloter les KPIs.

Le Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux pourra être amené à exécuter des missions autres que celles susmentionnées.

3. Profil recherché

- Titulaire d'un bac +5 au minimum en gestion des ressources humaines, gestion financière ou équivalent.
- Se justifie d'une expérience réussie entre 8 à 10 ans dans le pilotage de la paie dans une grande structure.

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- ✓ Un Curriculum Vitae.
- ✓ Lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de la FMPS précisant la motivation du candidat.

5. Émission des dossiers

Les personnes intéressées, remplissant les conditions requises doivent émettre leurs dossiers de candidature version électronique en postulant via le site de la FMPS : www.fmeps.ma/index.php/fr/rh/offre-emploi
Date limite de dépôt des candidatures est le **06/04/2023 à 16h30**. Aucun dossier ne sera traité après cette date.

M





6. Commission de sélection

Une commission, désignée par le Directeur Général, sera chargée de vérifier les candidatures éligibles et de mener les entretiens avec les candidats retenus.

7. Décision de la commission

Les résultats de la commission seront publiés sur le site web de la FMPS.

AZIZ KAICHOUH
Directeur Général





FICHE DE POSTE

Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux
Grade	Cadre supérieur
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
Mission	<p>Rattaché à la Direction des Ressources Humaines, il a pour principale mission d'élaborer et déployer en continu la politique de gestion de la rémunération globale et piloter l'ensemble de la gestion des avantages sociaux afin qu'ils soient une partie importante du package proposé aux collaborateurs.</p> <p>Il a un rôle d'étude et d'enquête auprès de la Fondation sur l'évolution des dispositifs de la rémunération, en comparatif avec les tendances du marché afin d'assurer l'attractivité de l'offre FMPS.</p>
Attributions	<p>Les principales missions du Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de rémunération qui respecte la vision de la FMPS, basé sur la performance et qui veille sur l'équilibre et l'équité interne ; • Elaborer et faire évoluer la grille des salaires, tenant compte du système de rémunération retenu et des projets de la Fondation avec ses différents partenaires ; • Assurer une veille sur l'évolution et les pratiques de rémunération et veiller à appliquer une offre de rémunération compétitive ; • Piloter le comité de rémunération en organisant des revues de rémunération en étroite collaboration avec la Division gestion des carrières et évaluation ; • Situer le champ d'application et les spécificités des dispositifs des différentes composantes des primes (intéressement, variable et bonus annuel) et en gérer le processus ; • Elaborer le budget annuel relatif à la masse salariale selon les différents scénarii de variation ; • Superviser le traitement des éléments variables de la paie (vérifier la conformité des pratiques avec les procédures internes, notes internes ...) ; • Piloter le paramétrage du volet paie sur le SIRH dédié et veiller à sa mise à jour pour répondre aux évolutions réglementaires ou propres à la Fondation ; • Assurer la supervision des déclarations légales sociales et établir une relation régulière avec les organismes sociaux et les instances de contrôle ; • Veiller à la production des documents réglementaires en matière de paie et de déclarations sociales et leur transmission aux destinataires concernés ; • Assurer une veille sur l'actualité sociale liée aux obligations juridiques et assurer la mise en place des évolutions réglementaires ; • Rédiger un manuel de procédures en précisant les règles de gestion du processus paie et participer à sa communication aux employés en collaboration avec l'entité communication interne de la Fondation ; • Produire le tableau de bord lié à son activité et piloter les KPIs ;
Positionnement de l'agent dans l'organigramme	Le Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux est placé sous l'autorité de la Direction des Ressources Humaines.
Lieu de travail	Le Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux est affecté au siège de la Fondation, à Rabat.
Mobilité	Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le Chef de Division Rémunération et Avantages Sociaux sera amené à se déplacer sur tout le territoire Marocain et à l'étranger.
PROFIL DE POSTE ET COMPETENCES REQUISES	
Profil du poste	- Titulaire d'un bac +5 au minimum en gestion des ressources humaines, gestion financière ou équivalent.

E-mail : info@fmeps.ma www.fmeps.ma





	<ul style="list-style-type: none"> - Se justifie d'une expérience réussie entre 8 à 10 ans dans le pilotage de la paie dans une grande structure.
Compétences	<p>Les « savoirs » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances actualisées en législation sociale et du travail en matière de rémunération. - Maîtrise du logiciel de la paie, de préférence AGIRH. - Capacité à assurer le pilotage de la paie. - Maîtrise parfaite de la législation du travail. - Maîtrise des outils d'analyse des données. - Connaissances administratives et juridiques. - Connaissances financières et fiscales. - Capacités d'organisation et de planification et respect des délais. - Goût prononcé pour les chiffres. - Orientation résultats. - Capacité d'analyse et de synthèse. <p>Les « savoir-faire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil informatique : tableurs (fonctions avancées, formules, macros), systèmes de modélisation et logiciels de paie, de préférence AGIRH. - Rigueur dans le recueil et le traitement des données. - Esprit d'analyse et de synthèse. - Gestion administrative des ressources humaines. - Maîtrise des techniques de reporting. - Capacité à manager et à mobiliser des équipes. - Sens du service du client interne. <p>Les « savoir-faire » comportementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esprit pragmatique et méthodique. - Rigueur et méthodologie dans la gestion des projets assignés. - Autonomie et prise d'initiative. - Respect du référentiel déontologique du métier. - Discrétion et confidentialité. - Self-control. - Esprit d'équipe. - Précision et sens du détail. - Disponibilité et sens de l'engagement. - Forte résistance au stress.
Dossier de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de la FMPS.

Aziz KAICHOUH

Directeur Général



E-mail : info@fmeps.ma - www.fmeps.ma